



Droits d'auteur

Par severine08

Bonjour

Je suis professeur des écoles et auteur pédagogique, c'est-à-dire je crée des documents que j'offre gratuitement sur mon site enseignant ou que je publie sur Amazon. J'ai aussi été publiée chez une grande maison d'édition.

Je voudrais élaborer un fichier de français sur le thème d'Harry Potter. J'ai donc réalisé des illustrations en couleur puisque je suis aussi artiste amateur et je souhaiterais utiliser des textes que j'aurai rédigé moi même mais qui seraient des résumés des chapitres du tome 1 Harry Potter.

Mes questions :

Ai-je le droit de commercialiser un ouvrage pédagogique avec mes illustrations et mes textes s'ils se rapportent à une oeuvre existante c'est-à-dire ici celle d'Harry Potter ? Ou dois-je payer des droits d'auteur à l'auteur pour élaborer un travail à partir de son livre ?

Remerciements

Par ESP

Bonjour

Payer, je ne sais, mais obtenir une autorisation, certainement.

D'ailleurs, l'écrivaine fait preuve de générosité.

Elle a ainsi publié sur son compte Twitter et sur son site internet le 20 mars 2020, un communiqué indiquant qu'elle levait les restrictions relatives aux droits d'auteur pour les professeurs, afin d'aider enseignants et élèves confinés.

[url=https://www.lapresse.ca/arts/litterature/2020-03-23/lecture-en-ligne-j-k-rowling-assouplit-ses-droits-d-auteur]https://www.lapresse.ca/arts/litterature/2020-03-23/lecture-en-ligne-j-k-rowling-assouplit-ses-droits-d-auteur[/url]

Par severine08

Merci pour ce lien. Mais pour demander une autorisation encore faut-il trouver comment la joindre car par exemple sur twitter l'option messagerie est désactivée ... logique et sur son site je ne vois pas de rubrique contact.

Par ESP

Je ne peux vous donner de résultat ici, mais c'est la maison d'édition qu'il faut contacter.

Utilisez votre moteur de recherche en tapant "contact droits d'auteur harry potter"

Par severine08

Ok merci beaucoup.